

192 PUB

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 134 Rue Des Marquis
Parc Activité Les Marches De Bretagnes
85600 MONTAIGU-VENDEE
949 842 611 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 JUILLET 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq,
Le Trente-Et-Un juillet,
A 12h30,

La Société LD DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Loïc DENYS en sa qualité de gérant,
Associée Unique de la Société 192 PUB,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique déclare prendre acte de la démission de Monsieur Fredy PASDELOUP de son mandat de Président de la Société à compter de ce jour et décide de nommer en qualité de nouvelle Présidente, pour une durée illimitée :

❖ **La Société LD DEVELOPPEMENT,**

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital social de 90 000 €, dont le siège social est situé au 5 Chemin de la Lande 85150 SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 901 179 317, représentée par Monsieur Loïc DENYS en qualité de gérant,

Monsieur Loïc DENYS, au nom de la Société LD DEVELOPPEMENT qu'il représente, accepte les fonctions de Présidente et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique nomme également à compter de ce jour en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat de la Présidente :

✚ **Monsieur Loïc DENYS**

Né le 4 août 1980 à EVRY SUR SEINE (94), de nationalité française,
Demeurant 5 Chemin de la Lande 85150 SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Loïc DENYS disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente et des mêmes limitations.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Loïc DENYS aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Loïc DENYS ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La Société LD DEVELOPPEMENT
Représentée par M. Loïc DENYS
Associée Unique,

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

Signé par :

882BBEDFA5E0443...

Monsieur Loïc DENYS

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

Signé par :

882BBEDFA5E0443...